

ORDRE DU JOUR

- Synthèse du diagnostic local de sécurité
- Sécurité routière
- Calendrier du PLU
- CLTE : point d'étape
- Résorption des bouchons : Point d'étape
- Vaccination
- Travaux
- Agenda

Synthèse du diagnostic local de sécurité

Présentée par Béatrice Ricciarelli, adjointe à la Maire chargée de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité publique.

Contexte :

La municipalité souhaite mettre en place un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Son rôle sera de piloter le suivi du plan d'actions pour prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique.

Diagnostic local de sécurité :

Lancement de l'appel d'offres le 14 avril dernier, attribution du marché au cabinet expert Themis. (Coût de l'étude 24 000 € TTC).

Enjeux de la mission :

- Réaliser un diagnostic local de sécurité et co-élaborer une stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance.
- Réaliser une photographie des délinquances sur le territoire de la commune.
- Dresser un état des lieux de la situation existante.
- Consolider et renforcer les solutions concrètes et partenariales aux problèmes identifiés ou émergents.
- Impliquer les habitants, les agents municipaux, les commerçants, les partenaires institutionnels, dont la justice et les acteurs de proximité.

Déroulé de la mission :

- Réalisation de 30 entretiens individuels.
- 3 réunions thématiques.
- Un questionnaire sur les perceptions et les attentes des habitants.
- Des journées d'observation sur le terrain et un diagnostic en marchant.
- Une réunion avec les commerçants.
- Travail sur les fiches actions et les futurs objectifs du CLS.
- Ecriture de la nouvelle stratégie locale de prévention et de sécurité : novembre – décembre.

Échéance :

- Décembre 2021 : restitution du diagnostic.
- Janvier 2022 : réunion plénière du CLSPD.

Sécurité routière, les radars pédagogiques

La municipalité n'ayant pas retrouvé les 2 radars pédagogiques, elle en a acquis deux mobiles en juin 2021.

Un fonctionnement type a été mis en place :

- les radars sont posés pendant deux semaines,
- les données sont analysées par la police municipale,
- des contrôles radars sont organisés par la police municipale lorsque les données révèlent des infractions.

Les axes routiers déjà contrôlés : les rues des Cigognes, Letourneau, Séverine, Launay, l'avenue Mazarin ... Les lieux d'implantation sont établis selon les remontées des habitants.

À venir : Gravigny, Pierre Mendès France, rue de la République, Chemin des Bœufs.

Un exemple : la rue Séverine :

- 163 000 véhicules dont 25 % au-dessus de la limitation de 30 km/h.
- Plusieurs contrôles vitesses ont été effectués.
- 12 Procès-verbaux électroniques ont été établis pour excès de vitesse.

Questions des participants :

La sécurité routière est parfois liée au mauvais état des routes. Qu'en est-il de la réfection rues de Launay ou de Condorcet ?

- ➔ Tous les ans, des rues ou parties de rues vont être rénovées dans le cadre de notre PPI (plan pluriannuel d'investissements). Nous sommes actuellement dans la phase de recueil des priorités avant de planifier le programme « voiries ».

Il y a des passages intempestifs de voitures à l'angle de l'avenue du Parc et de la rue de Carlet. Est-il possible d'y implanter un radar pédagogique ?

- ➔ De nombreuses infractions sont régulièrement relevées à cet endroit, la PM y est régulièrement présente. Le radar pédagogique pourra y être posé.

Nous constatons souvent des stationnements de Uber Eats :

- ➔ Des rencontres régulières ont lieu avec des responsables d'Uber Eats. Des rappels à l'ordre ont été fait par l'entreprise aux livreurs avec des résultats mitigés. Nous avons donc demandé à Uber Eats de déployer des « Black zones » rendant impossible l'utilisation de l'application pour les livreurs dans ces zones ciblées. Nous allons ré-évoquer avec eux les zones toujours problématiques.

Il y a parfois des rodéos de deux roues sur l'avenue Mazarin, que faire ?

- ➔ Il est nécessaire d'appeler le 17. La Police Nationale n'hésite pas à confisquer les engins. Quand on se compare aux autres communes limitrophes, il y a moins de rodéos à Chilly-Mazarin et ils sont concentrés pendant l'été. Les caméras sont un outil qui permet également d'identifier les véhicules qui font du rodéo.

Signalement de consommation d'alcool sur la voie publique et de bagarres rue d'Athis.

- ➔ La police municipale renforce ses rondes et notamment la brigade de nuit.

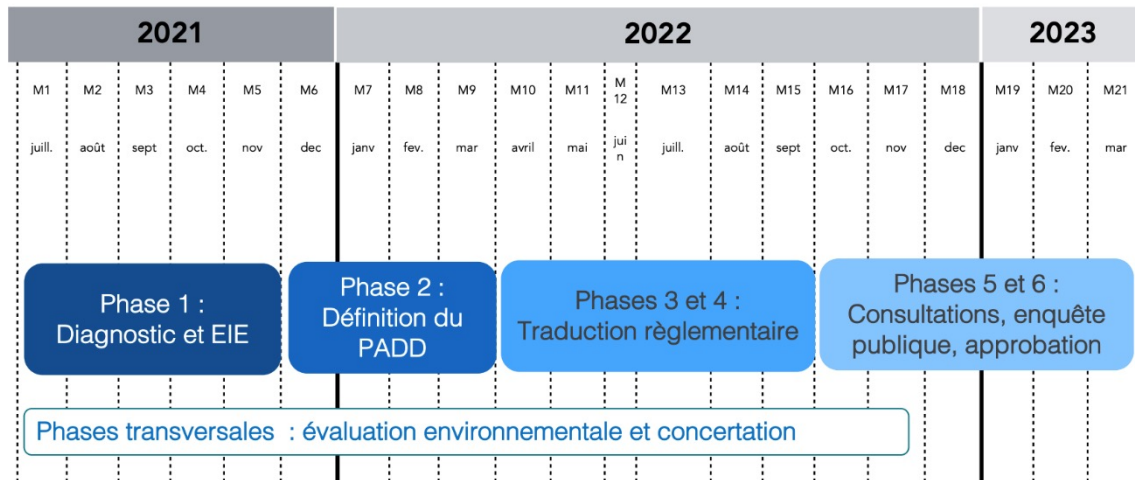
Plan Local d'Urbanisme : les grands enjeux et objectifs, le calendrier

Présenté par Christian Proponet, adjoint à la Maire chargé de l'aménagement urbain et des mobilités.

Les principaux objectifs de la procédure de révision du PLU :

- Mettre en compatibilité PLU et évolutions des normes législatives.
- Accompagner la ville dans la transition écologique (îlots de fraîcheurs, végétalisation des toitures terrasses, panneaux photovoltaïques...).
- Diversifier l'offre de logements en tenant compte des contraintes du territoire.
- Préserver de manière accrue les secteurs pavillonnaires.

- Garantir la protection des espaces naturels, paysagers et agricoles.
- Renforcer le développement économique et promouvoir les ZAE.
- Adapter l'offre des équipements publics aux besoins des habitants et aux moyens de la collectivité.
- Développer le commerce de proximité au service des habitants.
- Préserver la qualité architecturale et paysagère ainsi que le patrimoine.



Atelier d'urbanisme et de concertation – site Découflé

LA MUNICIPALITÉ :

- ➔ a abandonné le projet de construction d'un ensemble immobilier de plus de 600 logements (inscrit au PLU de mai 2019).
 - ➔ a instauré un périmètre d'études par délibération du 18 juin 2020 afin de réorienter le projet d'aménagement de ce site.
 - ➔ propose une démarche de concertation des habitants sous la forme d'un Atelier d'urbanisme.
 - ➔ souhaite promouvoir un nouveau projet mieux articulé au reste de la ville, en adéquation avec les aspirations des habitants et répondant aux défis de la transition écologique.
- Mi-septembre : 2 rencontres avec les habitants à la gare et au marché.
 - 28 septembre : réunion sous forme d'ateliers collaboratifs.
 - 5 octobre : balade urbaine sur le site Découflé.

Question des participants :

Quels sont les projets retenus sur Découflé ?

- ➔ Un rappel est fait par Rafika Rezgui des enjeux du PLU qui a pour objectif de permettre une vision de la ville à 15 ans.
- ➔ C'est le PLU qui définira le projet sur la base des propositions qui auront émergé lors de l'atelier d'urbanisme toujours en cours.

Quid d'un Pôle culturel à cet endroit ?

- ➔ Rafika Rezgui a confié une mission de préfiguration à Gérard Funès, maire honoraire, sur ce projet. Il doit lui rendre son rapport en juin 2022. Elle rappelle qu'il est important pour la ville de se doter d'une salle de spectacles et précise que le terrain de l'ex MJC appartient à la ville. La municipalité précédente avait signé une promesse de vente pour y construire 220 logements. La promesse de vente a été résiliée par la municipalité actuelle avec le promoteur Eiffage à sa prise de fonction.
- Le PLU permet une vision de la ville à 15 ans. L'équipe précédente avait prévu un objectif de 25000 habitants et donc des droits à construire importants pour y parvenir.
- Il est notamment précisé que sur la rue d'Athis un programme de 50 nouveaux logements est en cours de construction. Le dossier, conforme au PLU actuel ne pouvait être refusé au cours de l'instruction.

CLTE : Point d'étape

Présenté par Karine Gremion, adjointe à la Maire chargée de la Transition écologique et de la protection animale.

- 8 février 2021 : délibération du conseil municipal créant le CLTE (Conseil Local de Transition Ecologique).
- 8 mars - 10 avril 2021 : appel à candidatures pour former les 5 collèges représentant la diversité des acteurs de la ville : les habitants du quartier, jeunes (collégiens et lycéens), associatifs, élus, acteurs économiques.
- 28 mai 2021 : installation du CLTE
- 5 juillet : installation des 5 commissions thématiques
 - Aménager et urbaniser autrement.
 - Réduire la consommation d'énergie.
 - Se déplacer mieux et moins.
 - Développer une économie circulaire.
 - Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale).

Décongestion autoroutière, où en sommes-nous ?

La ville de Chilly-Mazarin se trouve au croisement de nombreux axes majeurs de circulation : A6, liaison A10, liaisons RN20, RD 118, RD 120.

Des parcs d'activités aux entrées de la ville et une proximité avec le pôle d'Orly.

Après 10 ans de mobilisation des maires successifs, une étude technique conjointe avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a été engagée.

Lors du comité de pilotage du 05/07/2021 confirmé par un autre CoPil du 18/10/2021, les partenaires de cette étude ont retenu deux propositions de solutions pour désengorger les routes. Elles impliquent la réalisation d'ouvrages qu'il convient désormais d'inscrire au prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER 2023-2027) pour qu'ils puissent être réalisés. La municipalité est fortement mobilisée auprès de l'Etat et de la Région pour y parvenir.

Les solutions qui font consensus :

- Diffuseur au niveau du Lidl (route de Massy) : Améliorerait les conditions de circulation sur le réseau local en donnant un accès direct à l'A6/A10 aux poids lourds :

- Permettrait de diminuer les entrecroisements entre A126 et A6.
- Permettrait une desserte plus directe de Massy/ZA de la Bonde via la RD120.

- Collectrice depuis Wissous : Améliorerait les conditions de circulation sur le réseau local et sur l'A6. Améliorerait la sécurité des entrecroisements.

Une solution complémentaire confiée au CD91 : la création d'une bretelle de sortie depuis l'A126 direction A6 Lyon vers la zone d'activités La Vigne aux Loups :

- Permettrait un accès direct à la ZA de la Vigne aux Loups sans saturer la sortie « Chilly-Mazarin » et sans passer par le centre-ville de Longjumeau.

Question des participants :

Où en est-on de la ligne 14 à Morangis ?

➡ Nous poursuivons la mobilisation. La station doit être créée via une évolution de la loi sur le Grand Paris.

Vaccination

Bilan de la vaccination sur la période 18 mai 2021/16 novembre 2021 :

- 6 mois de fonctionnement.
- 24 000 injections.
- Plus de 50 soignants mobilisés.
- Une vingtaine de bénévoles.
- De nombreux agents municipaux mobilisés.
- 10 Pass' Jeunes Citoyens.
- Une fermeture décidée par l'ARS, autorité organisatrice de la politique vaccinale : réduction des centres ouverts en Essonne.

Réponses aux questions soulevées lors de la réunion du 16 avril

La traversée de l'avenue Mazarin est trop rapide pour les piétons :

- ➡ Jean-Claude Deliancourt, adjoint à la maire, et le Directeur des Services Techniques vont aller voir avec Madame Mustel sur place. Si le temps piéton est allongé cela va créer des bouchons à un endroit de la ville déjà saturé. Une étude technique sera réalisée.

Visibilité rue des Edouets et non respect du stop :

- ➡ Transmission de l'information à la Police Municipale.
Des motos roulent dans le parc des Champs foux régulièrement : la police municipale va se rendre sur place.

Demande de contrôle des stationnements sur les places PMR Avenue Carlet :

- ➡ Aucune indulgence n'est accordée, la police municipale a réalisé des contrôles.

Borne incendie Avenue de Carlet empêche le bon cheminement piéton pour les personnes à mobilité réduite :

- ➡ La borne d'incendie sera enterrée et permettra la circulation des personnes à mobilité réduite

Rue des Rossignols : La route et les trottoirs sont très dégradés :

- ➡ La ville a mis en place un plan pluriannuel de réfection des rues. La rénovation de cette rue est répertoriée comme prioritaire.

Excès de vitesse dans la rue des Rossignols :

- ➡ Une campagne de prévention sera menée avec les radars pédagogiques.

Rue des Rossignols : utilisation de la place PMR par des véhicules non autorisés.

- ➡ La police municipale a pris le point et réalise des passages dans cette rue.

Route de Massy : une dégradation volontaire de la signalétique a été constatée le 15/11.

- ➡ Les services techniques ont été saisi.

Plusieurs tags sur le mobilier urbain :

- ➡ Une plainte contre X a été déposée au commissariat.

